



# Extrait du registre des Arrêtés du Maire

A2022-09-12-ST

Le Maire de la commune de PINEUILH (Gironde),  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-1 et 2, R 411-4, 5, 8, R 411-18, R 411-25,  
Vu le Code Pénal,  
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu les articles L2212-1 et 5, L2213.1 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,  
Vu la **demande de M. Paul David FREIRE, 49 rue Théodore Toulouse 33220 Pineuilh,**  
Vu les **travaux sur façade : jointage d'un mur,**  
Considérant que ces travaux de maçonnerie, au droit de N° 49 de la rue Théodore Toulouse, nécessitent d'occuper le domaine public,

## A R R E T E

ARTICLE 1 – Du samedi 24 septembre 2022 à 8h00 au dimanche 13 novembre 2022 à 18h00, Monsieur Paul David FREIRE est autorisé à occuper le domaine public afin de réaliser les travaux précités avec la pose d'un échafaudage sur toute la longueur de la façade, sans occasionner de gênes à la circulation.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 – Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

ARTICLE 3 – La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par Paul David FREIRE,

ARTICLE 4 – Ampliation de cet arrêté sera communiquée à :

- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Pineuilh,
- M. le chef de centre des sapeurs pompiers de Sainte-Foy-la-Grande,
- Les policiers municipaux de la commune de Pineuilh,
- M. Paul David FREIRE.

### LE MAIRE :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

A Pineuilh, le 23 septembre 2022

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,

M. Garcia R.F.  
(Gironde)

